

LA  
**SEMAINE RELIGIEUSE**  
 DE MONTREAL

**SOMMAIRE**

I Au prône. Offices de l'Eglise. Titulaires d'églises paroissiales. — II Prières des Quarante-Heures. — III Retraites fermées pour les jeunes filles, au Couvent de Marie-Réparatrice. — IV Société d'une messe. — V Correspondance romaine. — VI Verdun et Montréal. — VII M. le curé Faubert. — VIII M. le curé J.-H. Roy. — IX Noces d'or d'un prêtre. — X Courtes réponses à diverses consultations. — XI Bancs pour église.

**AU PRONE**

Le dimanche 29 avril

On annonce :

Les exercices du mois de Marie. <sup>1</sup>

**OFFICES DE L'EGLISE**

Le dimanche 29 avril

**SOLENNITE DE SAINT JOSEPH**

*Depuis le mois de mai 1911, on peut chanter la messe des solennités remises au dimanche dans les chapelles (semi-publiques) de communauté, ce qui n'était accordé précédemment que pour les chapelles publiques et les églises.*

Messe (ancienne fête du Patronage): **double de 1e cl.**; mém. du III dim.; préf. pascale; dernier Ev. du dim. — Aux IIes vêpres, mém. de sainte Catherine de Sienna et du dim.

**TITULAIRES D'EGLISES PAROISSIALES**

Le dimanche 6 mai

Tous les titulaires dont l'office tombe depuis le 1er dimanche du Carême, n'auront leur solennité que le IVe dimanche après Pâques (le 6 mai), le IIe et le IIIe dimanche étant occupés par les solennités de l'Annonciation et de saint Joseph.

<sup>1</sup> Indulgences : 1o 300 jours chaque jour, pour ceux qui, en particulier ou en public, font pendant ce mois quelque exercice de piété (prières ou actes de vertu) en l'honneur de la sainte Vierge; — 2o indulgence plénière au jour de leur choix, en ce mois ou l'un des huit jours suivants, pour ceux qui auront été fidèles tout le mois à ce pieux exercice, moyennant *confession, communion* et *prière* aux intentions du Souverain-Pontife.